

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2016 à 20H30 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, BARTHELEMY Franck, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 8 janvier 2016 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Contrat d'objectif 2016

Monsieur le Maire informe le conseil des nouvelles modalités du contrat d'objectif du conseil départemental et indique qu'il convient de prendre une délibération pour approuver ce nouveau principe.

Pour rappel, le contrat d'objectif est un système basé sur la concertation et la contractualisation sur plusieurs années, il permet aux collectivités de réaliser des travaux d'aménagement et d'équipement.

L'enveloppe globale affectée au contrat d'objectif est désormais répartie de la façon suivante : 60 % pour les communes et 40 % pour les communautés de communes. Jusqu'à ce jour, l'enveloppe du contrat d'objectif était consacrée à 100 % pour les communes. Cette nouvelle répartition permettra de subventionner des projets plus importants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouvelles modalités du contrat d'objectif du Département.

2/ Demande d'aide pour un séjour de classe de découverte

Le Lycée Jean-Baptiste DARNET sollicite une aide financière pour 1 élève, WEST Maslin, domicilié à Saint Cyr les Champagnes dans le cadre d'un séjour en Italie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation financière de 30 €.

3/ Luminaires boules (SDE24)

Sur la commune sont recensés 2 luminaires boules, ils se situent au lotissement Las Sagnas. Le SDE 24 souhaite les supprimer et les remplacer, et prend à sa charge cette opération.

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité pour cette opération de remplacement de luminaires.

4 /Plan communal de Sauvegarde (PCS)

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires (incendie, intempérie, canicule, épidémie, accident, interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie...)

Le PCS a pour objectif l'information préventive et la protection de la population et de se préparer préalablement en se formant, et en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques. La Communauté de Communes propose de recruter un « emploi service civique » qui sera en charge de recueillir toutes les informations nécessaires pour préparer les PCS de chaque commune membre.

Monsieur le Maire propose au conseil dans un 1^{er} temps de valider le principe d'élaboration du PCS communal. Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité.

Le Maire précise qu'il sera nécessaire de désigner un référent communal pour ce dossier.

5/ Questions diverses

- **Demandes de subventions 2016 des associations** : beaucoup de demandes pour 2016, rappel des subventions accordées en 2015, elles seront étudiées lors du vote du BP 2016.
- **Achat d'un chapiteau** : proposition de l'entreprise DOUCET pour un chapiteau d'occasion 6 m x 4 m, montants alu, bâches sur 4 cotés, pour un montant de 2 280 € TTC.
- **Restauration du cadastre** : souhait d'installer le nouveau cadastre dans la salle de réunion pour consultation et cela nécessite un support. Devis de JL CHAMPAGNE menuisier de 696 € TTC.
- **Stade de foot**: contrôle obligatoire des aires de jeux/sportives, les buts du stade de foot doivent être contrôlés.
- **Normalisation des adresses** : LA POSTE a établi un devis pour un montant de 1 268 € TTC, se renseigner par rapport à la procédure à mettre en œuvre après la normalisation des adresses.

- **Distribution des colis et des bulletins municipaux** : distribution des bulletins et des colis pour les personnes âgées n'ayant pu participer au repas des aînés, faite par les conseillers.
- **Concours des villages fleuris** : Jacques PENAUD fait un rappel de la cérémonie au cours de laquelle Saint Cyr a obtenu, pour la cinquième année consécutive, le 1^{er} prix pour les villages de moins de 1000 habitants et rappelle que St Cyr sera proposé à la 1^{ère} fleur pour 2016, et qu'il est nécessaire de préparer un dossier. Sylvette Lafont propose donc de réunir la commission environnement.
- **Ruche aux livres** : Corinne Bouzonie propose de réaliser un habillage bois d'un ancien frigo : elle soumet un devis de Clairvivre pour un montant de 350 €.
- **Réunion de la Communauté de Communes** : elle aura lieu à Saint Cyr jeudi 10 mars à 18H30, l'ensemble du conseil municipal y est convié.

La séance est levée à 22h40.